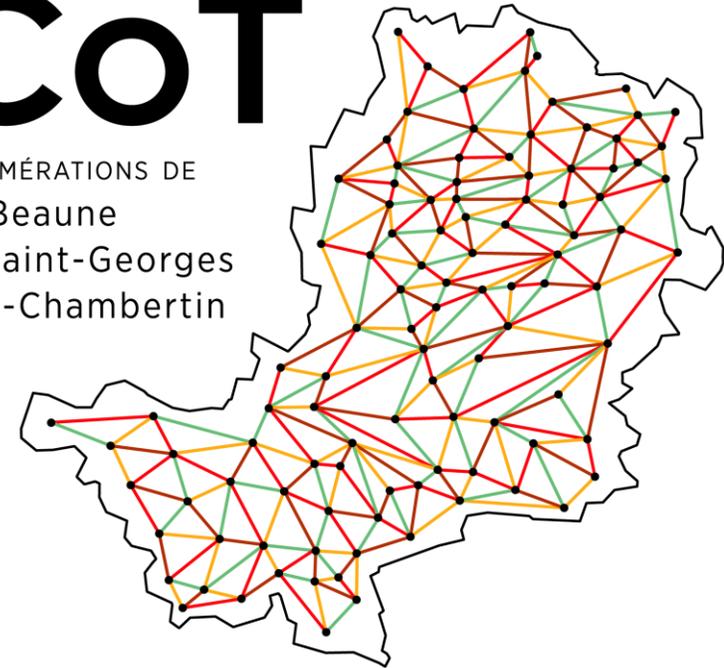


# Comité Syndical Syndicat Mixte du SCoT

27 mars 2024

# SCoT

AGGLOMÉRATIONS DE  
Beaune  
Nuits-Saint-Georges  
Gevrey-Chambertin



# Ordre du jour

1. Approbation du Procès Verbal séance du 06.03.2024
2. Délibérations C 24 03 et C 24 08

Approbation du  
procès-verbal de la  
séance du  
06.03.2024



C 24 03

Budget principal  
Compte de gestion 2023



C 24 04

Compte administratif et  
affectation des résultats 2023 -  
Budget principal



C 24 05

Budget primitif principal –  
Exercice 2024



C 24 06

Répartition de la contribution -  
Année 2024



C 24 07

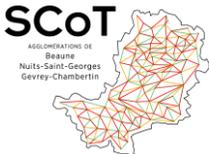
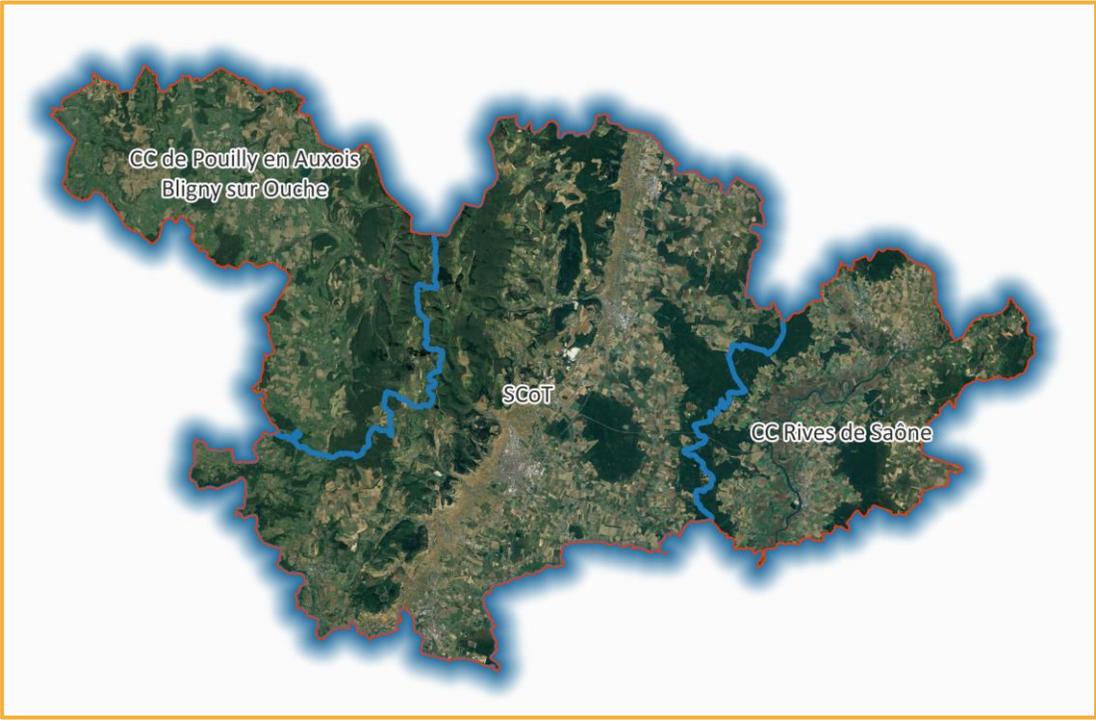
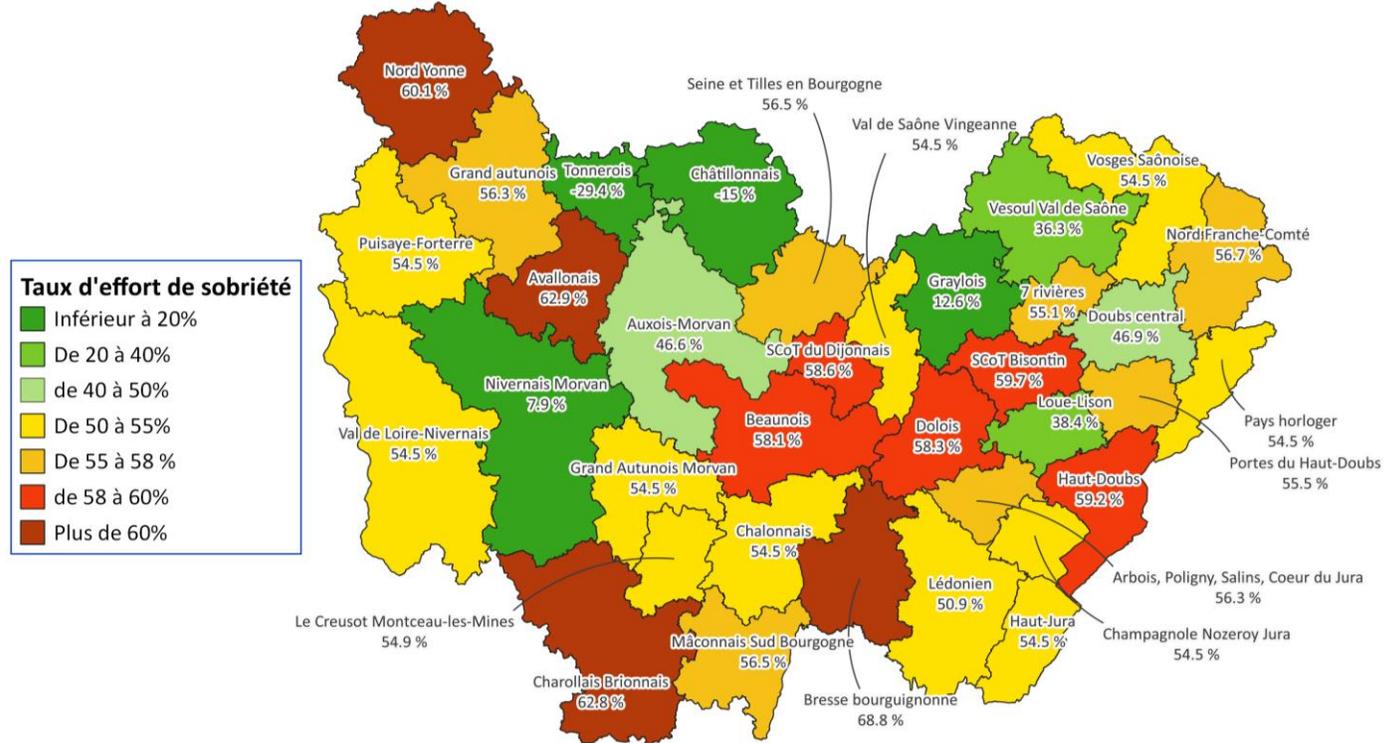
Avis sur le projet de  
modification n°1 du SRADDET -  
Territorialisation du ZAN



# Avis sur le projet de modification n°1 du SRADDET - Territorialisation du ZAN

- La loi Climat et résilience impose un objectif de modération de la consommation foncière de **-50% à l'horizon 2030** en vue d'arriver à **0 artificialisation nette en 2050**
- Cet objectif a été abondé par 2 mesures :
  - Un « **Garantie rurale** » de 1 ha a été proposée (sous conditions) pour garantir les possibilités de développement des petites communes
  - Une enveloppe foncière consacrée aux **projets d'envergure nationale ou européenne**
- Le SRADDET doit territorialiser cet objectif
  - Pour cela, il a pris la strate des territoires de contractualisation
    - Le SRADDET a fixé un objectif de modération de la consommation foncière de **-58,1 %** à notre strate « le Beaunois »

# Avis sur le projet de modification n°1 du SRADDET - Territorialisation du ZAN



# Avis sur le projet de modification n°1 du SRADDET - Territorialisation du ZAN

- Cet objectif ne correspond pas à la dynamique de notre territoire et pourrait freiner son développement
- Il est proposé au Comité Syndical :
  - D'ÉMETTRE un avis DÉFAVORABLE sur le projet de modification n°1 du SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté,
  - De DEMANDER une reprise du travail de traduction de l'objectif du ZAN dans le SRADDET
  - De MODIFIER la maille de répartition des objectifs et le taux d'effort de consommation foncière demandé au territoire,
  - D'INSÉRER une clause de revoyure permettant de rediscuter ce taux d'effort pendant la période d'application du SRADDET, au regard notamment de la réalité des consommations foncière et des projets de territoire,
  - De COMPLÉTER et de COMMUNIQUER un bilan de la concertation affichant le nombre de structures consultées et de répondants, ainsi que le détail de chaque vote (choix du scénario).

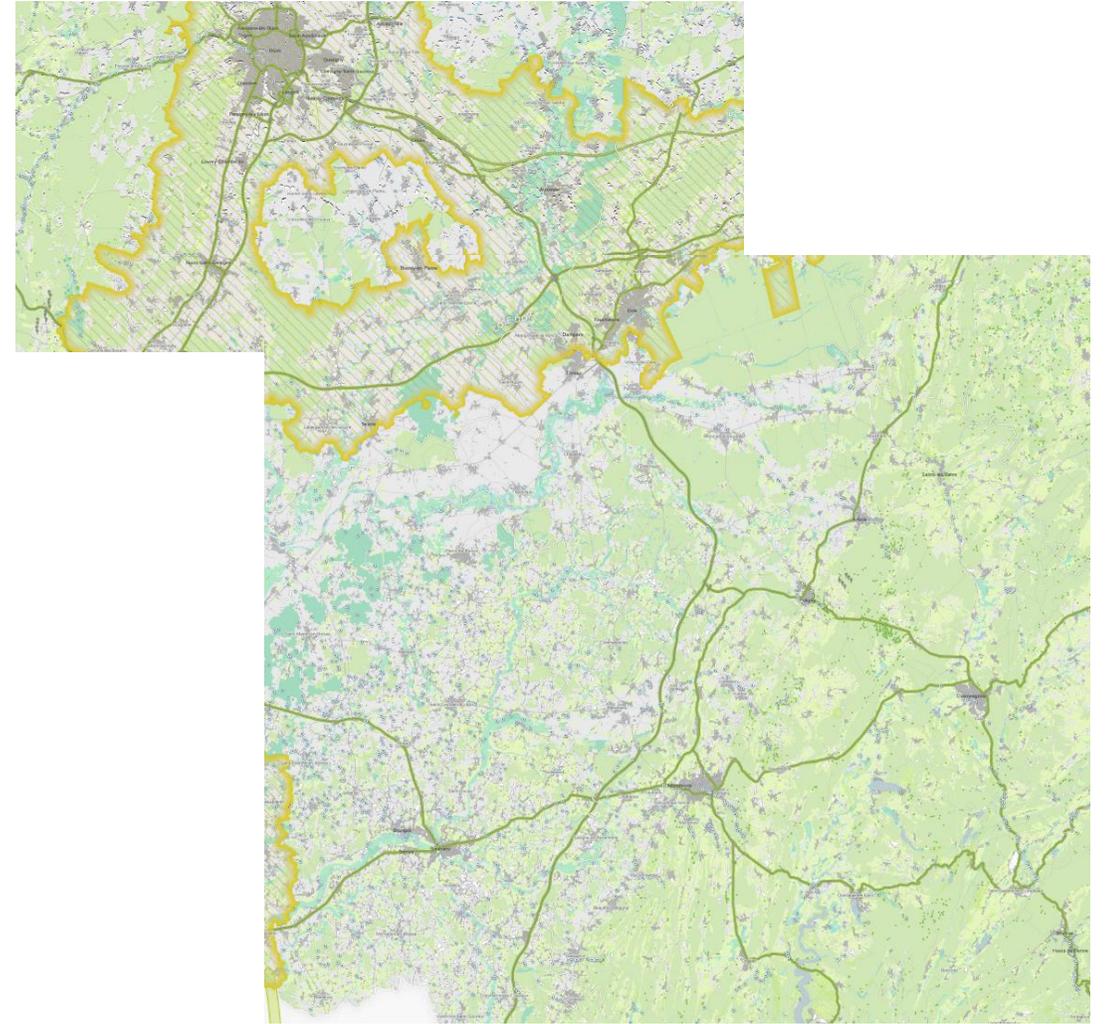
C 24 08

Avis sur le projet de  
modification n°2 du SRADDET -  
Harmonisation de la TVB



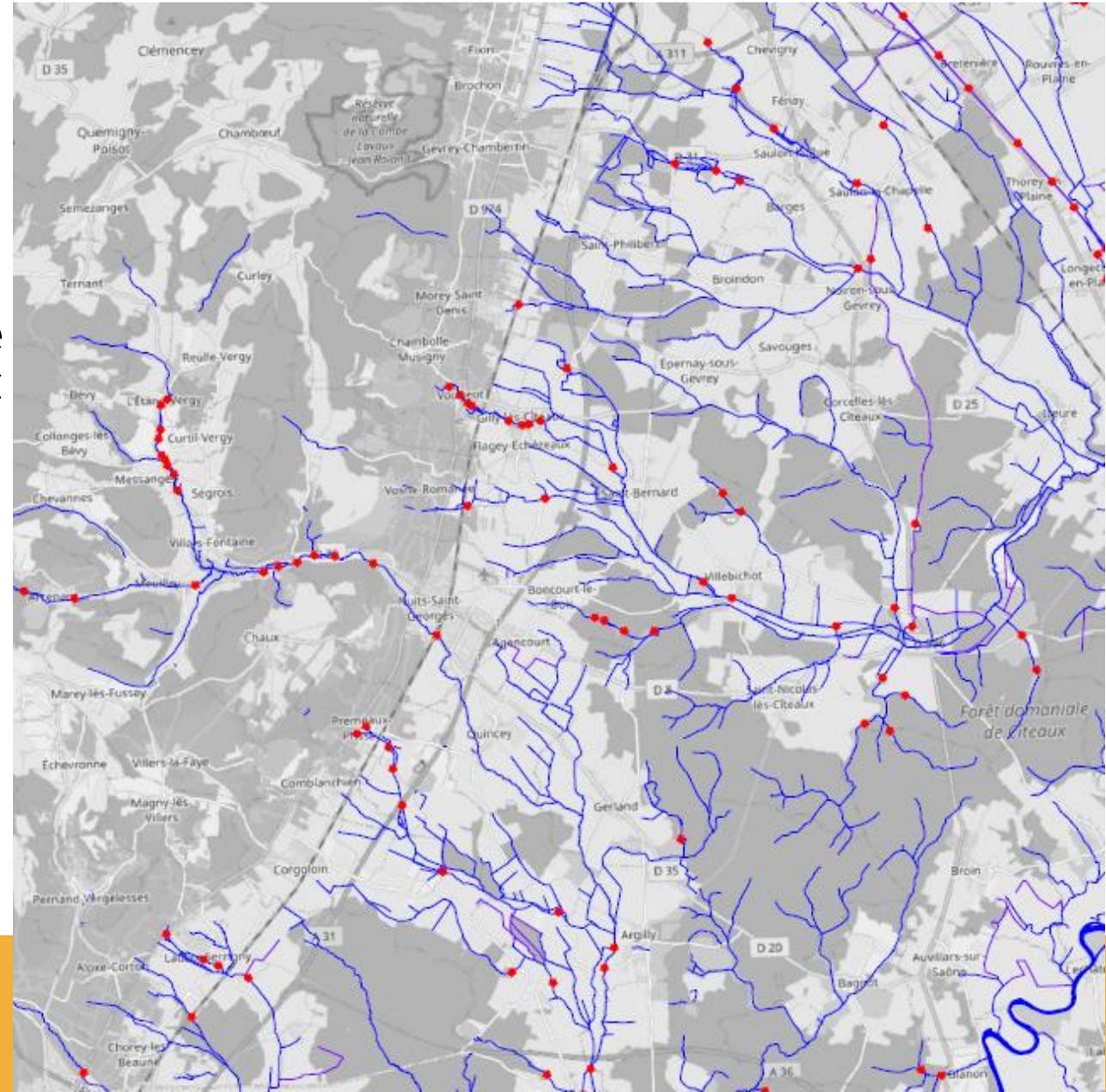
# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- La carte de la TVB apparait cohérente avec celle du SCoT mais quelques observations peuvent être réalisées :
  - La **carte de synthèse** est à compléter



# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- La carte de la TVB apparait cohérente avec celle du SCoT mais quelques observations peuvent être réalisées :
  - A propos de la carte de synthèse
  - A propos de la carte des **cours d'eau**
    - De multiples obstacles qui n'en sont pas



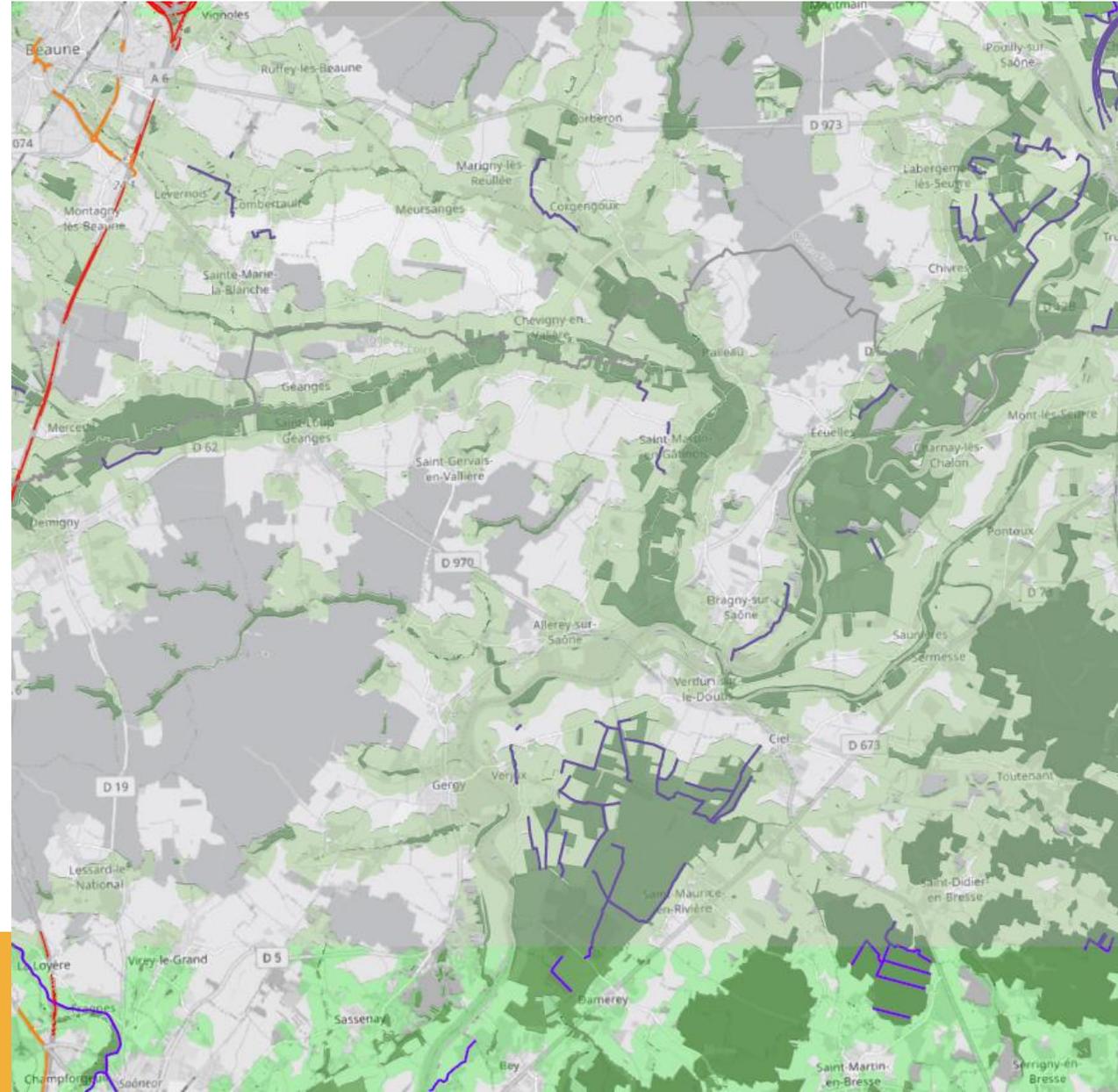
# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- La carte de la TVB apparaît cohérente avec celle du SCoT mais quelques observations peuvent être réalisées :
  - A propos de la carte de synthèse
  - A propos de la carte des cours d'eau
  - A propos de la carte des **milieux boisés**
    - Les vignes sont considérées en milieux boisés



# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- La carte de la TVB apparaît cohérente avec celle du SCoT mais quelques observations peuvent être réalisées :
  - A propos de la carte de synthèse
  - A propos de la carte des cours d'eau
  - A propos de la carte des milieux boisés
  - A propos de la carte des **milieux humides**
    - Des zones humides ont été repérées sur des zones stratégiques



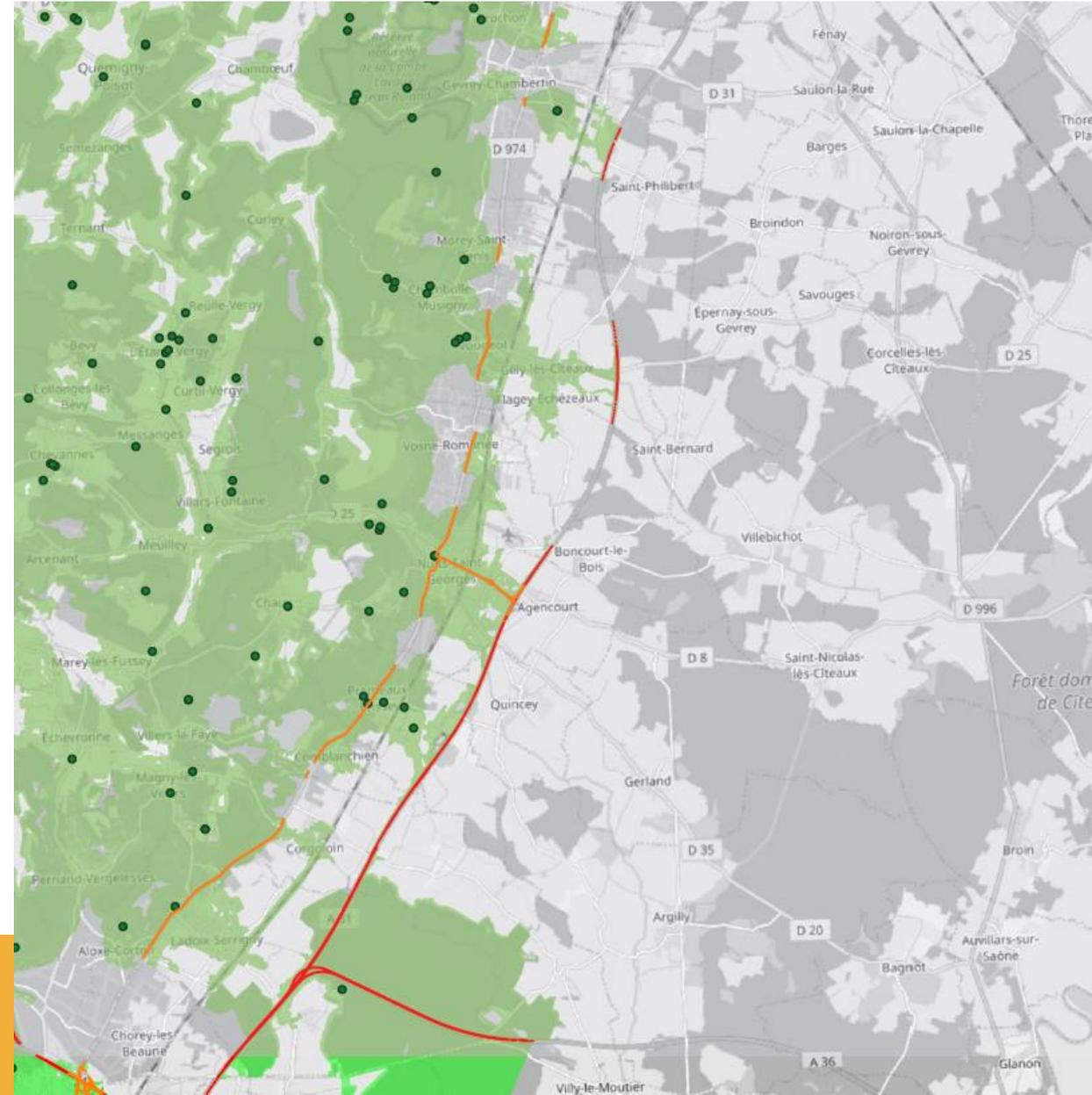
# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- La carte de la TVB apparait cohérente avec celle du SCoT mais quelques observations peuvent être réalisées :
  - A propos de la carte de synthèse
  - A propos de la carte des cours d'eau
  - A propos de la carte des milieux boisés
  - A propos de la carte des milieux humides
  - A propos de la carte des **milieux ouverts secs**
    - Les vignes ne sont pas repérées



# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- La carte de la TVB apparait cohérente avec celle du SCoT mais quelques observations peuvent être réalisées :
  - A propos de la carte de synthèse
  - A propos de la carte des cours d'eau
  - A propos de la carte des milieux boisés
  - A propos de la carte des milieux humides
  - A propos de la carte des milieux ouverts secs
  - A propos de la carte des **milieux souterrains**
    - Des réservoirs sont repérés en zone urbaine



# Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET - Harmonisation de la TVB

- Le SRADDET a approfondi l'analyse de sa TVB
- Il est proposé au Comité Syndical :
  - D'ÉMETTRE un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°2 du SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté sous réserve de la prise en compte des remarques

# Point divers



# Les réunions territoriales - Agenda

Le Syndicat mixte va planifier des réunions de territoires pour répartir l'objectif foncier habitat.

Certaines ont déjà eu lieu :

- Le groupe « **Sud Dijonnais** », le 29 novembre 2023
- Le groupe « **Secteur de Gevrey-Chambertin** », le 25 mars 2024

Certaines sont prévues :

- Le groupe « **Beaune et sa périphérie** », le 6 mai 2024
- Le groupe « **La plaine Beaunoise** », le 27 mai 2024 (*date à valider*)
- Le groupe « **Nuits-Saint-Georges et sa périphérie** », le 3 juin 2024
- Le Groupe « **Secteur de Chagny et Corpeau** », le 4 juin 2024 (*date à valider*)

Certaines sont à prévoir :

- Le groupe « **La plaine de Cîteaux** »
- Le groupe « **Secteur de Gilly-les-Cîteaux** »
- Etc.

Merci pour votre  
attention



# SCoT

AGGLOMÉRATIONS DE  
Beaune  
Nuits-Saint-Georges  
Gevrey-Chambertin

